

Projet d'un Ifsi en Chine – Fiche projet

FUHI (présentation)

France University Hospitals International (FUHI), la filiale internationale des centres hospitaliers universitaires (CHU) français, a été créée sous l'impulsion de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 (société par actions simplifiée). Elle est dirigée par les sept CHU qui en sont actionnaires.

FUHI organise des interventions dans le domaine de la santé, à destination de pays tiers, en matière de conseil et de stratégie, de formation (médicale et non médicale), d'assistance dans le secteur architectural et technique.

Objectifs et conditions de réalisation de la mission

Le projet global consiste à assister un partenaire franco-chinois à la construction d'un Ifsi « à la française » en Chine, au sud-ouest de Canton, et à la formation d'élèves infirmiers chinois, avec une capacité d'accueil qui pourra atteindre 6 000 étudiants.

FUHI souhaite monter une première mission d'accompagnement au 2^e semestre 2022 qui devra préciser notamment :

- les préconisations sur le plan pédagogique/analyse des besoins, validation des contenus...,
- les préconisations sur le plan architectural/agencement et modularité des salles, équipements...,
- la conduite du projet : définition des jalons/retroplanning/suivi des livrables.

En raison du contexte sanitaire en Chine, cette mission s'effectuera exclusivement à distance, via notamment plusieurs échanges en visioconférence avec les partenaires chinois.

La mission impose la constitution d'une équipe composée d'au moins deux directeurs des soins, d'un cadre supérieur, d'un ingénieur/architecte. Le renfort d'un médecin pourra être envisagé en fonction des besoins du partenaire. L'ensemble de l'équipe devra avoir une expérience dans la création et la transformation d'un Ifsi, et idéalement une expérience sur un projet international d'Ifsi.

- Les partenaires du projet étant franco-chinois, une bonne pratique de l'anglais n'est pas obligatoire mais conseillée.

Déroulement de la mission

- Début de la mission : 2^e semestre 2022, probablement entre septembre et novembre.
- 5 jours par personne, en distanciel.
- Rémunération : 1 000€ bruts/jour pour un directeur d'hôpital, un directeur des soins et un architecte, 500€ pour un cadre supérieur et un ingénieur. L'indemnisation d'un personnel médical sera également de 1 000 € par jour/homme.
- Accompagnement : FUHI coordonne le projet et est en capacité d'apporter au cours de la mission des précisions aux différentes parties prenantes, notamment s'agissant des questions contractuelles et de rémunération. FUHI assure la fonction d'employeur des personnels mobilisés pour ce projet.

Si vous êtes intéressés, merci de contacter : dg.conference@chu-nantes.fr et derrac.c@chu-nice.fr